

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1198/SG/CG concernant une prise en charge de frais d'évacuation, de traitement et de séjour en métropole .

n° 73-1198/SG/CG

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

1 août 1973

Numéro JO

n° 16 du 25/08/1973

Date du numéro

25 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont pris en charge par le budget du Territoire les frais d'évacuation, de traitement et de séjour de M. l'adjudant-chef de la Garde Territoriale Moussa Hamad, mle 397, à l'institut Gustave Roussy, n° 16/bis, avenue P. Couturier – 94 800 Villejuif (France). Art. 2.— Cette dépense est imputable au budget du Service local.